

Cheminée inox extérieure voisin

Par **Berli67**, le **21/09/2015** à **12:12**

[Bonjour, mon voisin a installé une cheminée extérieure en inox pour poêle à bois : nous sommes très incommodés par la fumée qui nous vient en plein surtout par vent du nord.

Toute la maison sent la fumée.L'atmosphère devient irrespirable!

il faut préciser que la maison voisine est plus basse et la fumée vient en plein sur notre façade nord et se répand de tous côtés.

Cette situation est dommageable pour notre santé.(Nous avons + de 70 ans avec problèmes de santé)

Avait il le droit de poser cette cheminée sans étude d'environnement. Quel recours avons nous?

Merci

Par **CLavoK**, le **22/09/2015** à **15:28**

Bonjour,

Vous pouvez envisager une action en trouble anormal de voisinage afin de demander à la juridiction un dédommagement et/ou la suppression de la cheminée litigieuse.

Il convient de faire réaliser un constat d'huissier et de produire éventuellement des attestations pour démontrer les nuisances olfactives.

Bien cordialement